CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E155884** **VALABLE JUSQU'AU** **14/03/2027**

ÉDITÉ LE 20/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2004

Raison sociale : SALLE RICHARD

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 10/01/2025

Capital : 0

27 RUE DE VILLEMER
89113 BRANCHES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Branches

Siret : 453 820 524 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0026649

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021396328604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021396328604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 03 86 73 79 32 **Fax :**

Portable : 0614043186

Responsabilité légale :
SALLÉ RICHARD CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : contact@richardsalle.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 230 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	2	17/03/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		13/03/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/03/2026 08:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E155884** **VALABLE JUSQU'AU** **14/03/2027**

ÉDITÉ LE **20/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2004
Forme juridique : EI
DEPUIS LE 10/01/2025
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Branches

Siret : **453 820 524 00016**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 0026649

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021396328604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021396328604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **SALLE RICHARD**

27 RUE DE VILLEMER
89113 BRANCHES

Téléphone : 03 86 73 79 32 **Fax :**
Portable : 0614043186

Site Internet :
E-mail : contact@richardsalle.fr

Responsabilité légale :
SALLÉ RICHARD CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	17/03/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	17/03/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	16/09/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/03/2026 08:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.